

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 22 février 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.  
19

. En exercice :  
19

. Qui ont pris part à la  
délibération : 17

Vote 17  
Pour 17  
Contre 0  
Abstention 0

L'an deux mille vingt-quatre,  
et le vingt-deux février  
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI et Mesdames  
BEGNIS, GUARDINI, SANCIU, VOLELLI.

Procurations : Mme SEBASTIANI à Mr PANZA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme  
ROVERE à Mr OLMETA, Mme SCOTTO à Mme BEGNIS, Mr HLUSICKA à Mr PAOLINI,  
Mme FERRAGUTI à Mr BENVENUTI et Mr SIMONETTI-MALASPINA à COSTA.

Absents : Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA  
CONVOCAION  
16/02/2024

DATE AFFICHAGE  
23/02/2024

Objet de la délibération :

**OPERATION DE NETTOYAGE SUBAQUATIQUE DU PLAN D'EAU**

Le Maire informe le conseil municipal que :

Considérant que le port de Saint-Florent est certifié "Port Propre et actif en  
biodiversité" et s'engage activement en faveur de la biodiversité,

Considérant qu'une opération de nettoyage subaquatique du plan d'eau est  
nécessaire, celle-ci n'ayant pas été réalisée depuis plusieurs années,

Considérant que l'Office de l'Environnement dans le cadre du programme "Port  
Propre" finance 80% des coûts de cette opération,

L'estimation des coûts de l'opération est de **9.000 euros HT**.

Le plan de financement sera le suivant :

Port de Saint Florent ..... 1.800 euros HT  
Office de l'environnement de la Corse ..... 7.200 euros HT

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Le port de Saint-Florent entreprendra une opération de nettoyage subaquatique du  
plan d'eau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.